

Une meilleure gouvernance, aussi pour les CPAS?

L'exclusion économique, sociale et culturelle va de pair avec l'organisation de l'invisibilité de la pauvreté dans la société. Ici on traque les musiciens ambulants du métro, là on chasse les mendiants du centre-ville... l'ordre établi paraît avoir honte de ses pauvres et vouloir les maintenir dans l'ombre. Si nous voulons, comme le proclamait il n'y a pas si longtemps le gouvernement fédéral "éradiquer la pauvreté", ou du moins la combattre sérieusement, il faut d'abord accepter de la voir, accepter qu'elle soit visible et qu'elle devienne un objet du débat public.

Il est possible de faire changer les choses. Depuis de nombreuses années, le Collectif solidarité contre l'exclusion mène, avec des associations d'usagers du CPAS un travail d'interpellation global sur l'organisation de l'aide sociale. Dans ce cadre, nous revendiquons l'adoption d'une mesure de bonne gouvernance concernant les CPAS wallons et bruxellois qui constituerait un progrès en cette matière.

INSTAURER UN RÉEL CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

Alors que les CPAS sont, dans chaque commune, l'institution essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, c'est à huis clos que les mandataires discutent et décident de leur gestion. Si ce huis clos est pleinement justifié pour toutes les discussions relatives aux décisions qui concernent directement des personnes à titre individuel, nous estimons que celui-ci n'est pas du tout légitime concernant les débats et décisions relatifs à la gestion et à la politique générale des CPAS.

POUR INSTAURER UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE SUR LES CONSEILS DE L'ACTION SOCIALE, LE CSCE DEMANDE D'OUVRIRE AU PUBLIC LEURS DÉBATS DE POLITIQUE GÉNÉRALE. CECI PERMETTRAIT DE FRUCTUEUX DÉBATS SUR LES POLITIQUES QUE CHAQUE CPAS MÈNE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ.

/ Carte blanche du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, publiée dans Le Soir du 2 juillet 2009.

L'occultation de ces débats ne fait qu'entretenir le déficit d'information du public sur leur action, l'ignorance des problèmes rencontrés et des décisions qui y sont prises.

L'opacité n'est pas favorable à la bonne gouvernance. Rien ne permet de croire, bien au contraire, que les décisions sont plus conformes à l'intérêt général lorsqu'elles sont prises à l'abri du regard des électeurs. On remédie d'autant moins facilement aux dysfonctionnements d'institutions, qui peuvent se produire dans les CPAS comme ailleurs, que celles-ci fonctionnent en vase clos, coupées du débat public. Comment imposer des remises en causes, si tout se discute dans le secret?

Les électeurs et la presse devraient avoir l'opportunité d'assister aux débats et prises de décisions généraux des Conseils des CPAS afin d'exercer le nécessaire contrôle démocratique de leur gestion, comme c'est le cas dans nos Conseils communaux.

La compétence pour modifier cette disposition est aujourd'hui régionalisée. C'est ainsi que, depuis 2002, la Flandre a ouvert les portes

des conseils de ses CPAS. Mais ce n'est toujours pas le cas ni à Bruxelles ni en Wallonie.

OUVRIRE LE DÉBAT DANS ET SUR LES CPAS

Habités au huis clos, les présidents de CPAS sont souvent opposés à l'ouverture de leur Conseil. L'argument invoqué par ceux-ci est que "tout s'y passe très bien" et qu'il est inutile d'ouvrir les portes "parce qu'il n'y a presque jamais de débats généraux" au sein de leur conseil... Mais c'est justement là, selon nous, que se trouve un des problèmes du huis clos!

C'est notamment parce qu'il y a, portes fermées, trop peu de débats généraux au sein des conseils des CPAS qu'il faut les ouvrir. Car il y a bien matière à discussions : dans les grands CPAS, le travail des assistants sociaux est tellement dur que leur taux de rotation est extrêmement élevé, les missions des CPAS sont de plus en plus difficiles à assumer, à commencer par le fait de recevoir les usagers dans de bonnes conditions...

Les présidents de CPAS pourraient sortir gagnants de cette ouverture

des débats. Celle-ci peut en effet être l'occasion de mieux faire connaître les problèmes qu'ils rencontrent, l'action qu'ils mènent, et par là-même de mieux étayer leur demande de moyens nécessaires.

Il faut oser, sur cette question, rompre avec les conservatismes et changer de culture politique. C'est en alliance avec les citoyens et non refermés sur eux-mêmes que les CPAS devraient aborder le XXIème siècle.

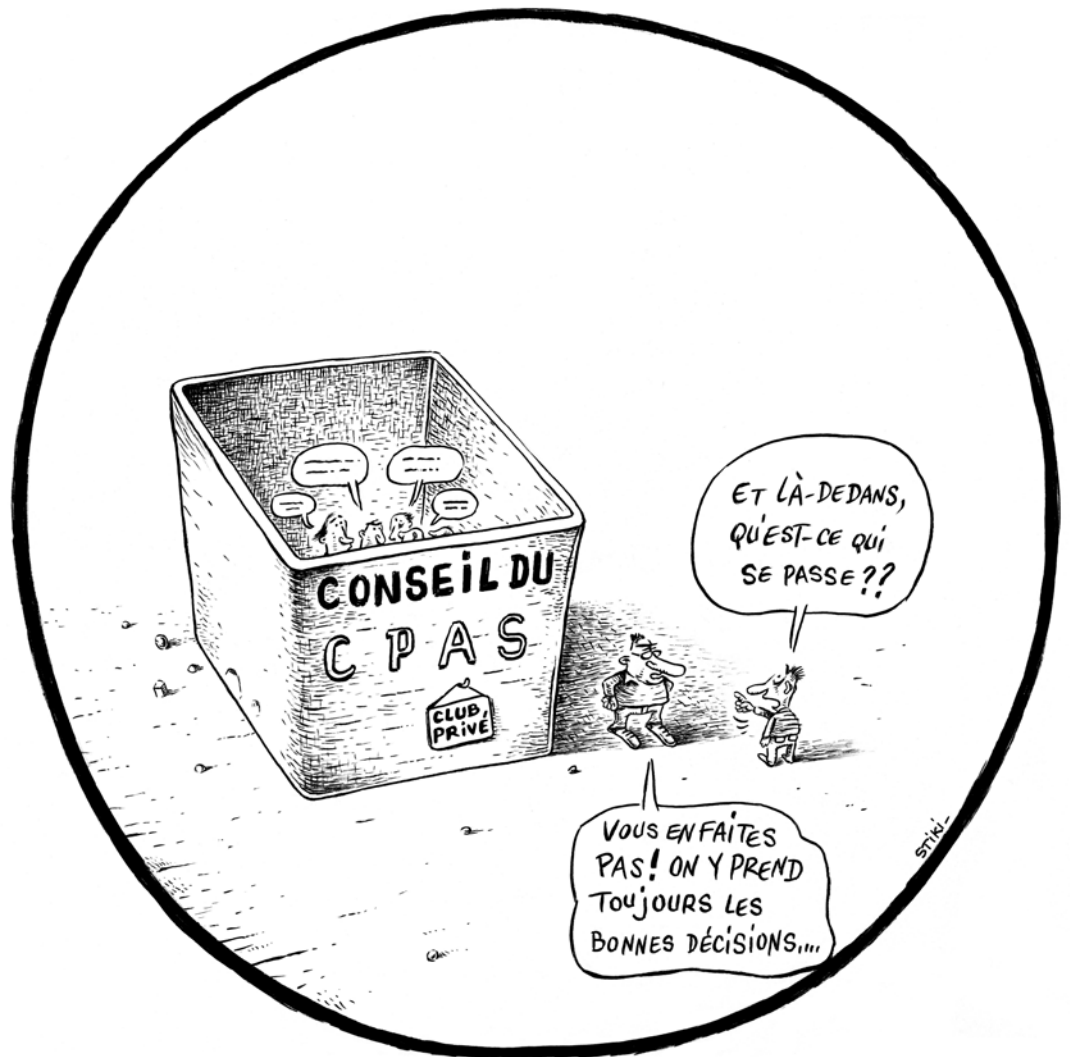
L'HEURE DES PROMESSES TENUES?

En 2007, le Parti socialiste nous avait répondu : "Concernant la publicité des débats des conseils des CPAS, après avoir progressé dans la coopération et la transparence en assurant la présence du président de CPAS au Conseil communal, nous pouvons accéder pleinement à cette demande d'ouverture démocratique des Conseils de l'aide sociale. [...] Nous sommes donc disposés à émettre ou à nous associer à un texte légal érigeant ce principe en réalité." Madame Milquet, présidente du CdH, nous indiquait : "Si la vie privée et la confidentialité des octrois d'aide individuelle sont absolument

conservées, je n'ai pas de souci à ce que des CPAS puissent ouvrir leur portes. On a, comme à la Ville de Bruxelles, des CPAS presque aussi importants qu'une commune, il est important d'avoir une amplification du contrôle démocratique par la transparence". Enfin, la députée Ecolo Dominique Braeckman nous a pour sa part répondu, en mars 2009 : "Je veillerai de très près à ce que ce point fasse partie d'un accord de majorité que nous serions éventuellement appelés à négocier".

Il est maintenant temps de passer des bonnes intentions aux actes! Il est temps, pour la Wallonie et pour Bruxelles, de faire ce pas en avant, certes modeste, mais non coûtant et qui va dans la bonne direction!

A l'heure où tous affichent le souci prioritaire de la bonne gouvernance, ne serait-il pas paradoxal que rien ne soit fait concernant les CPAS et que les engagements pris restent sans suite au-delà du scrutin? ■



Un silence honteux

L'exemple d'Anderlecht illustre l'intérêt qu'il y aurait à ce que les débats généraux sur la gestion des CPAS soient rendus publics, permettant à l'opposition de faire publiquement son travail de critique et aux citoyens d'exercer leur pouvoir de contrôle.

La loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 prévoit que "Les réunions du conseil de l'aide sociale [où est discutée et décidée, dans chaque commune, la politique du CPAS] se tiennent à huis clos" (art 31) et que les membres du conseil de l'aide sociale sont tenus au secret. Sans changement de législation, il est donc actuellement impossible de savoir quels sont les problèmes généraux qui sont débattus dans les conseils des CPAS et quelles sont les positions qui y sont défendues par les représentants des différents partis politiques. Un tel système est évidemment favorable à ce que les dysfonctionnements perdurent d'année en année, et à ce que chacun puisse se renvoyer la balle, ou se cacher derrière le respect du

prescrit du secret des débats. C'est ainsi que, par exemple, questionné sur le nouveau règlement relatif à l'octroi de la "carte médicale" (c'est-à-dire l'organisation de la prise en charge de frais médicaux) adopté par le CPAS d'Anderlecht, son président, M. Wilmart (PS), nous indique qu'il n'est pas public et "qu'il préfère qu'il reste réservé au CPAS et aux médecins". Par ailleurs M. De Muijlder, membre du conseil de l'aide sociale, nous dit quant à lui que la nouvelle majorité aurait décidé de réserver l'aide médicale aux "cas chroniques" et de ne plus intervenir automatiquement pour les frais médicaux liés à la grossesse. Autant de débats et de décisions qui concernent les citoyens, qui sont aujourd'hui prises en leur nom et à leurs frais, mais sur lesquels le huis clos et le secret empêchent d'avoir une quelconque information.

Poursuivant sa campagne d'interpellation pour l'ouverture des débats généraux des CPAS, le CSCE publiait, ce 2 juillet 2009,

la carte blanche reprise ci-contre. Malgré les engagements politiques pris à veille de l'élection, les récents accords de gouvernements régionaux "Olivier" ne disent pas un mot de la publicité des débats des CPAS, alors qu'ils prévoient, par exemple, que les gouvernements "donnent aux citoyens la possibilité d'assister aux assemblées générales de leurs intercommunales et de pouvoir y faire inscrire un point à l'ordre du jour selon des modalités à définir". Les nouvelles majorités se sont manifestement rendues à l'opposition des présidents de CPAS à ce que l'obligation leur soit faite de rendre publiquement compte de leur gestion. Le sujet reste manifestement aussi tabou que le secret bancaire ou le contrôle des institutions financières : le citoyen peut tout savoir, sauf comment sont générés les super-profits des uns et comment est gérée la pauvreté des autres. A moins d'un sursaut, pour le CPAS, l'heure ne semble pas au passage de l'ancien régime à la modernité. "Circulez, il n'y a rien à voir". A suivre. ■